ROUBAIX

LE PATRIOTISME DES MOTTE

Ce n'était pas assez de jeter sur le pavé et de priver de travail, c'est à dire de pain, un ouvrier français qui revenait d'avoir fait une période militaire de vingt-huit jours.

Cela n'avait pas suffisamment doré le blason patriotique de M. Eugène Motte, le conseiller général, à face d'ogre.

On a voulu faire mieux. Un sous-officier prussien, sorti de l'armée allemande le 1er novembre dernier, vient d'être embauché comme employé volontaire à la filature Motte et Blanchot.

Dans les usines Motte, on chasse maintenant les Français et on y met des Prussiens. Au public de juger et de décerner à M. Eugène Motte le conseiller général, quand il viendra encore parler de son patriotisme, la seule épithète qu'il mérite : FUMISTE!

LA LOI

sur le travail des femmes et des enfants

La semaine dernière, M. l'inspecteur du travail s'est rendu à la filature de coton Cavrois-Mahieu rue du Général Chanzy. Il a relevé pas moins de 5 contraventions à la charge de ce patron qui faisait travailler les femmes et les enfants pendant 12 heures par jour.

***

Le filateur Valentin, de la rue du Collège a été condamné, son dernier au Tribunal de simple police à 35 amendes de 5 francs chacune et à une autre de 10 francs.

Prochainement, d'autres patrons infracteurs seront traduits en simple police. Nous ferons connaître les jugements qui interviendront.

Réunion du Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira samedi prochain 26 décembre. Nous publierons l'ordre du jour ultérieurement.

Le banquet de « la Roubaisienne »

Hier soir, les Anciens de la « Roubaisienne », la vaillante musique pale de gymnastique avaient organisé un banquet qui a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel des Pompiers, merveilleusement décorée pour la circonstance.

M. Lhoutou, président, avait à sa droite M. Wacamar, secrétaire des sociétés de gymnastique de l'arrondissement de Lille, M. Leinsi, président actif de la Roubaisienne, M. Audemars, directeur de la société de gymnastique d'Arras.

M. M. Branx, MM. Prevaux père et fils, de la Roubaisienne, et sa gauche M. Brière, président de la fanfare municipale M. Florin, Clément, vice-présidents des anciens de la Roubaisienne, Lemoor, chef de la fanfare Delattre, Charles Mezelle, Ch. Weil et Pécher.

Le repas a été très bien servi. Toute la presse locale était représentée à ce banquet qui a été empreint de la plus franche gaîté et de la plus complète cordialité.

Une symphonie a exécuté plusieurs morceaux pendant le repas.

Deux nouvelles sociétés

Par arrêtés préfectoraux des 11 et 16 décembre courant, les sociétés suivantes sont autorisées à se constituer légalement : La Fédération roubaisienne des Unis pédestres, dont le siège est rue Pauvrée, café Tandem ; les Médaillés de l'Armée coloniale, dont le siège est rue Turgot, 7, au café d'Alsace.

Renversé par une voiture

Vendredi, dans l'après-midi, un ouvrier cordonnier, Alfred Lefebvre, âgé de 26 ans, demeurant rue Saint-Jean, 34, a été renversé par une voiture dans la rue du Vieil-Abreuvoir.

Il fut d'abord transporté à la pharmacie Cruille, Grande Place où les premiers soins lui furent donnés. On croyait qu'il n'avait que de légères contusions, mais le docteur Lethorbe, qui l'a visité dans la journée d'hier a constaté une fracture. Il a été admis à l'hôpital.

Une cause d'huîtres rotes

M. Faucomm, demeurant rue St-Georges 5, vient de faire le commerce de poissons, a déposé une plainte à M. Broigne, commissaire de police de la rue des Arts à propos d'un vol d'une caisse de 300 huîtres, qui a été commis, cette nuit. Le montant du vol a été estimé 35 francs.

Une enquête a été ouverte pour rechercher les coupables.

Vol de bidons de lait

Hier matin vers 7 heures, Mme Charlet, 45 ans, marchande de lait, demeurant rue St-Jacques à Croix, avait, en faisant sa tournée pour servir ses clients, déposé deux bidons à l'angle des rues de l'Epeule et Hellmann. Ces bidons contenaient 12 litres et l'autre deux litres. Quand elle revint quelques instants après, ils avaient disparu.

Une heure plus tard, Mme Charlet retrouvait l'un des bidons, vide, près de son domicile. Elle a porté plainte au commissaire de police qui a ouvert une enquête.

Combats de Coqs

— Une grande partie de coqs aura lieu le dimanche 20 décembre, chez M. Dussart, angle des rues du Tilleul et Pierre de Roubaix, contre la société de chez Dambrin. Mise au parc à 4 heures.

— Dimanche 20 décembre, il se jouera un 2/3 mort chez Henri Mortier, angle des rues de Denain et Decrème, n° 92, contre Constant Lonfeldt. Mise au parc à 4 h.

Communications diverses

Les membres de la Philharmonique du Jean Ghislain, l'Orphéon des Inoffensifs, la fanfare « Les Trompettes » et le club « Fin de Siècle » sont priés de se trouver à leur local, aujourd'hui dimanche, à 1 heure et demie précise. Réunion des quatre sociétés, pour la sortie, dans le local du club « Fin de Siècle ». Départ à 2 heures précises. Amende 50 centimes.

— Les musiciens de la fanfare « La Paix » sont priés d'assister à la répétition qui aura lieu aujourd'hui, dimanche 20 décembre, au local *La Paix*, à onze heures précises du matin, et vue du concert du jour de Noël.

Prévenez indépendants

— Aujourd'hui dimanche, une grande soirée vocale et instrumentale aura lieu chez le citoyen Louis Catrice, grande-rue, 98, au profit de la Propagande.

Avis aux camarades.

Grand bal public

Dimanche 20 décembre, dans la vaste salle des fêtes de la Société de Tir, boulevard de Belfort, 75, grand bal public à grand orchestre.

Avis aux correspondants

Pour éviter les erreurs, l'administration de l'*Egalité* prie ses correspondants, d'adresser les communications concernant : l'administration, annonces, imprimés, eaux, sports (vols, paris), etc., théâtres, concerts ainsi que le mouvement ouvrier, au bureau du journal, au nom du citoyen Catrice.

Duessse à Pierrots

— Dimanche 20 décembre, il se jouera un 2/3 mort chez Henri Mortier, angle des rues de Denain et Decrème, n° 12, contre Constant Lonfeldt. Mise au parc à 4 h.

Mouvement ouvrier

Avis aux secrétaires de groupes

Les secrétaires des groupes des cantons Est et Ouest de Roubaix sont invités à se présenter à la Paix pour retirer les nouveaux carnets de groupes. Le secrétaire est à leur disposition, vendredi, samedi, mardi et mercredi, de 6 h. 1/2 à 8 h. du soir.

— Le groupe la Foi Sociale se réunira le Dimanche 20 décembre, à 6 heures du soir à son local habituel Aux Trois Rois Enfants chez Brugeon. Affaire très importante.

LANNOY. — Le groupe la Revanche des Campagnards se réunira, dimanche, à quatre heures et demie du soir, chez le citoyen Caillau rue du Rempart.

Présence indispensable de tous les membres.

WATTRELOS. — Le groupe d'études sociales, établi chez Briffaut se réunira aujourd'hui dimanche à 4 heures précises.

Ordre du jour : Renouvellement du comité exécutif. Choix d'un de candidats.

A l'issue de cette réunion le citoyen Michel Serraire se prêtera général de la section roubaisienne fera une causerie. Tous les membres du Parti indistinctement y sont invités.

— Le groupe la Revanche de la Bailleriez se réunira aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir, chez le citoyen Louis Codron rue Neuve, à la Houzarde. Présence indispensable.

Chronique Colombophile

— Dimanche 20 courant, M. Albert Gaufet exposera ses pigeons chez M. Dumez, rue de l'Epeule, 58.

— Vendredi 25, jour de Noël au même poste, M. Pierre Masseez y montrera ses sujets les plus remarquables.

— M. François Dotez exposera sa belle collection de pigeons voyageurs le dimanche 27 décembre, au siège de la société, chez M. A. Bavin, rue Daunicourt, 69.

Sociétés et Concerts

Théâtre de Roubaix. — Dimanche 20 décembre représentation extraordinaire : **Le Voyage de Corbillon**, operette nouvelle en 3 actes, par M. A. Mars, musique de M. Victor Roger, représentée pour la première fois à Paris, au théâtre Cluny, le 30 janvier 1896, et **Le Courrier de Lyon** ou **l'Etrangère de la malle-poste**, grand drame historique en 7 actes, par MM. Moreau, Siraudin et Delacour.

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures.

Hippodrome-Théâtre. — Lundi 21 décembre 1896, à 8 heures précises du soir, à l'Hippodrome Théâtre, brillant spectacle-concert, organisé par la Fine Harmonique du Jean Ghislain, les Inoffensifs et le club Fin de Siècle sous la présidence d'honneur de M. Henri Thaon.

On peut se procurer les cartes au siège de la Fine Harmonique, 30, rue de la Vigne ; au siège de l'Orphéon Les Inoffensifs, rue Lacroix ; au siège du club Fin de Siècle, 45, rue de la Vigne ; chez M. Georges Prévost, coiffeur, rue de Lannoy ; chez M. Alfred Delescluse, débitant de tabac, 59, rue de la Gare. Bureau de location chez M. Jules Hertoghe, rue de la Gare.

Les enfants au-dessous de 5 ans ne paieront que demi-place et les autres place entière. Les cartes prises à l'avance dans les locaux cités ci-dessus ou aux membres actifs de ces sociétés donneront droit à une remise chez [illegible] sur le prix d'entrée. Le supplément de location.

Voici le programme :

Première partie. — 1. Au désert, ouverture, 2. La Bohémienne, 3. Les adieux en exil par la Philharmonique du Jean Ghislain. 4. Pyramides humaines par 10 équilibristes. 5. Grand air d'opéra par M. V. Verquin. 6. Excentricité musicale par les clowns Do Mi Sol. 7. Air varié pour violon par M. E. Pauquenx. 8. Les rois du tapis par les acrobates Fin de Siècle. 9. Les clowns sauteurs. 10. Scène comique par M. Jean Nonn et. (dix minutes d'entracte).

Deuxième partie. — 1. *Un emboucaie*, 2. Nous allons rire par l'orphéon les Inoffensifs. 3. Pyramides humaines, par la troupe William Hanlard. 4. Les acrobates chinois par les frères Dardannelli. 5. Air varié pour piston par M. E. Pauquenx. 6. Excentricité musicale par les clowns Do Mi Sol. 7. Air varié pour violon par M. E. Pauquenx. 8. Les rois du tapis par les acrobates Fin de Siècle. 9. Les clowns sauteurs. 10. Scène comique par M. Jean Nonn et. (dix minutes d'entracte).

Troisième partie. — 1. Pyramides humaines par la troupe William Hanlard. 2. Les adieux en exil par la Philharmonique du Jean Ghislain. 3. Pyramides humaines par 10 équilibristes. 4. Grand air d'opéra par M. V. Verquin. 5. Excentricité musicale par les clowns Do Mi Sol. 6. Air varié pour piston par M. E. Pauquenx. 7. Les rois du tapis par les acrobates Fin de Siècle. 8. Les clowns sauteurs. 9. Scène comique par M. Jean Nonn et. 10. Les adieux en exil par la Philharmonique du Jean Ghislain.

Prix d'entrée : Fauteuils et loges, 2 fr. ; Pourtours, 1 fr. 50 ; premières galeries, 1 fr. ; deuxièmes galeries, 0,50 c.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Réunion.* — Le groupe la « Jeunesse émancipatrice » se réunira aujourd'hui à cinq heures chez le citoyen Casimir Liénard.

Présence de tous les membres indispensable.

CROIX

Une précédente rectification. — Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le numéro de votre journal paru le 17 décembre, vous relatez comme s'étant produits à Croix un empoisonnement et un avortement.

D'après le témoignage du docteur Wallez qui a soigné ma fille, je viens vous dire que ces renseignements sont inexacts.

Il n'y a pas eu d'empoisonnement, pas plus qu'avortement, tout est naturel.

Je compte, Monsieur le rédacteur en chef, sur votre bonne foi pour vouloir bien insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

A. MESPLOMB.

On voit ce que nous écrivions concernant Mlle Mesplomb, à la date du 17 décembre :

Nos lecteurs se rappellent que nous avions raconté, tout récemment, l'acte de désespoir d'une jeune fille qui se trouvait enceinte, dont sur les vifs reproches de sa mère, avalé un verre d'acide chlorydrique.

Cette jeune fille nommée M., qui habite dans la rue Verte a succombé, dimanche dernier, à un enfant mort-né. La justice informe.

On le voit, nous n'avons nullement parlé d'empoisonnement.

Nous maintenons en outre que nous avons dit à la date du 17 décembre et nous ajoutons que M. le commissaire de police de Croix a dû faire une enquête chez les parents de la jeune fille, hier dans l'après-midi.

A quand l'autopsie. — Nous persistons à réclamer une enquête et au besoin l'autopsie du corps du malheureux jeune homme qui a trouvé la mort en faisant de la gymnastique au patronage catholique de Croix.

Réunion du conseil municipal. — Le conseil est convoqué par le Jeudi 24 décembre prochain à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : 1° Liste de propositions des commissaire répartiteurs pour 1897 ; 2° Homologation des rapports de la commission des logements insalubres.

3° Droits de voirie ; 4. Demande d'éclairage rue Marceau et rue des Ogiers ; 5. Achat de fournitures de couture dans les écoles de filles ; 6° Vote de crédits ; 7. Communications diverses.

WATTRELOS. — *Le monument.* — La commission municipale du monument à élever aux soldats morts pour la patrie est convoquée pour le mardi 22 décembre à 8 heures du soir.

LETTRE OUVERTE A M. BASLY

Tourcoing, 19 décembre.

Monsieur le député,

Nous apprenons par la voie des journaux et des affiches que vous vous donnez aujourd'hui à Tourcoing donner une conférence, sous les auspices de M. Dron et de son comité opportuniste.

Cette nouvelle a donné lieu en notre ville à des surprises très justifiées et n'est pas, croyez-le bien M. Basly, sans étonner quelque peu nos adversaires eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui vous feront fête aujourd'hui.

Pour ce qui nous concerne, — et nous parlons ici au nom de quatre mille électeurs socialistes — ce n'est pas sans un douloureux serrement de cœur que nous assistons à ce spectacle d'un député élu sur un programme nettement social, par des ouvriers socialistes et qui vient à Tourcoing, répondant à l'appel de nos adversaires, de ceux qui n'ont cessé de combattre, avec les armes les plus déloyales, le Parti ouvrier et les réformes sociales transitoires que tous les vrais républicains sont unanimes à réclamer.

Oui Monsieur, ce sont les opportunistes, vos plus réactionnaires qui vous applaudiront ce soir et vous aurez la part belle à leur contre le collectivisme, contre l'Internationale, contre la paix et vous verrez qu'une ample moisson de bravos vous sera réservée par les mercuriales qui formeront votre substrate. Pendant ce temps, les ouvriers les socialistes resteront encore exclus de la réunion par leurs adversaires qui poussent la crainte jusqu'à redouter la moindre contradiction.

Soyez toutefois prudent, M. Basly ! Ne dites pas comme à vos électeurs que vous êtes pour la nationalisation des mines, banques et chemins de fer ; les gros industriels qui vous écouteront ce soir trouveraient, à coup sûr, vos paroles bien imprudentes et leurs ouvriers pourraient ensuite croire avec beaucoup de raison que ce qui est possible pour la mine doit aussi l'être pour l'usine. Comme vous le voyez, vous risqueriez ainsi de faire du Collectivisme sans en avoir eu le moins du monde l'intention.

C'est qu'il faut des réserves dans certains milieux. Ainsi, sans aller aussi loin que tout à l'heure, je vous engage mousieur le député, à ne pas trop parler des quelques réformes, ont bien voulu, dit-on, les socialistes vous faire adopter à votre arrivée à Tourcoing ! Mais nous sommes si naïfs et M. Dron le sait bien, *parfois si généreux*.

Une dernière chose, M. Basly, pour finir. En venant à Tourcoing, vous avez voulu rendre service à M. Dron, votre ami. Très bien. Vous n'avez vu dans cela aucune malice. Possible encore. Mais savez-vous qu'il existe un autre M. Dron, celui de Tourcoing, bien plus intéressant à observer ?

Savez-vous que la politique appelée valgeurement ici *Dronisme*, est celle des Hassebroucq, Masure Six, Demassue, Théry-Racoult, etc., en un mot des 32 candidats de la Ch'tite qui, aux élections du mois de mai dernier, se groupaient avec M. Dron, en tête de leur liste ?

Vous apprendrez sans doute avec joie, M. Basly ! Et vous ne connaissez pas le monsieur Dron qui se cache et qui change et

[illegible] 18, boulevard [illegible] ont dé-

l'aissait deux sièges aux trois mille électeurs du 1er tour et alors que les deux tiers des hommes composant sa liste avaient été patronnés dès le premier tour par tous les journaux catholiques.

Non, Monsieur Basly, vous ne connaissiez pas le *Monsieur Dron de Tourcoing*, sinon vous n'auriez pas consenti à venir chez nous faire de la propagande en sa faveur.

Et les protestations des quatre mille électeurs socialistes de Tourcoing trouveront écho chez leurs camarades, vos électeurs de Lens.

G. DESCHEERDER.

AU ROI DES CAFÉS

68, rue de l'Epeule
208, rue des Arts, ROUBAIX

On accepte contre marchandise au comptant, toutes les pièces de billon étrangères, celles anglaises et italiennes au taux légal, et les autres au poids.

TOURCOING

Accidents d'usine

Chez M. Leclère, fabricant d'articles d'ameublement, rue du Touquet, le nommé Cyrille Lepers, âgé de 15 ans, s'est arraché l'ongle de l'annulaire gauche en fermant une porte.

Le docteur Brunet évalue à cinq jours l'incapacité de travail.

***

Chez M. Tiberghien frères, la nommée Jeanne Derycker, 21 ans, ouvrière de la préparation, a eu la main droite prise dans les peignes de son métier. L'annulaire a été profondément ratissé, sans que toutefois les tendons aient été atteints.

Le docteur Bernard lui a donné des soins. L'incapacité de travail sera de deux à trois semaines.

Grave affaire d'avortement. — Trois arrestations

Une grave affaire d'avortement a été découverte avant hier par la police.

La nommée Simonne Cattoire, femme V., cabaretière, Aux Quatre fers en l'air, rue des Ursulines, avait quitté son mari il y a quelques mois, pour suivre un de ses amants, le sieur B.

Après quelques semaines d'absence, elle revint au domicile conjugal et reprit la vie commune avec son mari. Ce de mier ne s'aperçut guère que sa femme était enceinte et celle-ci mit tout en œuvre pour cacher sa grossesse. Cette situation ne put durer. Si dernie Cattoire alla trouver une de ses amies, la nommée Clémence Boels, cabaretière également, et qui demeure rue de la Fontaine.

L'amie eut vite fait de **tranquilliser** la femme V. Elle lui persuada d'employer des manœuvres abortives, de cette façon, disait-elle, le mari ne saura rien. L'avortement eut lieu vers la fin d'octobre : le fœtus, du sexe masculin, âgé de trois mois environ, fut caché d'abord dans une armoire, puis jeté dans le poêle et brûlé pendant une séance du mari.

Cependant, la femme, une nommée Sophie Lemoine, âgée de 31 ans, avait été mise dans le secret. Or, il y a quelques jours elle fut renvoyée par la femme V. et en guise de vengeance, elle alla dénoncer sa patronne à la police.

Les trois femmes ont été arrêtées ; elles ont fait des aveux complets. La femme V., et Clémence Boels seront poursuivies pour avortement. Quant à la femme, qui a fourni des renseignements si curieux sur ce qui se passait dans la maison, elle sera poursuivie pour excitation de mineures à la débauche. Les coupables ont été transférées à Lille hier.

On nous assure que la police est sur la trace d'autres affaires d'avortement.

Cas bon M. Salembien

Il est venu, devant M. le juge de paix Dubrulle, la cause des ouvriers de M. Salembien que réclamait, on se le rappelle, une indemnité pour avoir été renvoyés sans « prévenance ».

M. Salembien avait réclamé et obtenu la compétence des prud'hommes : il avait même aussi de se présenter en conciliation devant M. le juge de paix et hier appelé par huissier il ne se présenter devant les juges et a obtenu pleine satisfaction. Les ouvriers ont été condamnés aux mêmes frais.

Comme c'est beau tout de même la justice !

Conférence publique

Ce soir, à 6 heures, à la Cassero e, rue de la Gare, chez le citoyen Martin, conférence publique et contradictoire avec les coureurs des citoyens Maurice Barrin et Gustave Descheerder.

Une question à nos... brasseurs

A Roubaix, l'exercice des brasseurs pour l'année 1897, ne produira pas moins de **650 mille francs**.

A Tourcoing, l'abonnement pour la même année, produira **250 mille francs**.

D'où vient cet énorme différence.

Répondez donc, messieurs de la brasserie !

Théâtre de Tourcoing

Lundi 21 décembre 1896, immense succès de **Le voyage de Corbillon**, opérette nouvelle en 3 actes.

Bureau à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2.

PAS-DE-CALAIS

Le député Lamendin et ses électeurs

Le député Lamendin se tiendra à la disposition de ses électeurs, aujourd'hui dimanche, 20 décembre, de 9 heures du matin à midi, en son domicile, 14, place du Marché-au-Fil, à Béthune.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Ouvriers congédiés.* — M. le député Basly, en présence d'une mesure que vient de prendre la compagnie du chemin de fer du Nord congédiant les ouvriers occupés au service de la voie, à la gare de Lens, vient d'adresser la lettre ci-dessous à M. le Ministre des Travaux publics.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les mesures arbitraires que la compagnie des chemins de fer du Nord, vient de prendre à l'égard des ouvriers occupés au service de la voie.

Depuis plusieurs années, cette compagnie, n'embauche, en été, que des travailleurs qui désertent au printemps, et être congédiés en hiver. En dehors de ce personnel, il y a au Nord d'anciennes équipes admises continuellement au service de la voie. Jusqu'à ce jour, après un certain nombre d'années, les ouvriers qui faisaient partie de ces équipes, étaient classées, fermiers à 3 60 de leur salaire et avaient droit à la retraite.

Par une décision récente, l'administration des chemins de fer du Nord vient de décider que les anciens ouvriers seraient licenciés le 22 courant. Dans la région que j'administre de nombreuses, ces vieux serviteurs ont été appelés dans les bureaux de la Compagnie. Là, leurs chefs ont déclaré qu'ils seraient récompensés au printemps prochain et que par suite de leur renvoi, ils seraient considérés comme des nouveaux venus. Or, il y a dans le nombre de ces ouvriers que la Compagnie a avertis, des pères de famille comptant 10, 15, 20 et 25 ans de service.

Persuadé, Monsieur le Ministre, qu'après vous être assuré de l'exactitude des faits que je vous signale, vous voudrez bien intervenir auprès de l'administration des chemins de fer du Nord pour l'inviter à rapporter la décision qu'elle compte appliquer prochainement au personnel de la voie.

Veuillez agréer, etc.

B. BASLY,
député du Pas-de-Calais.

Un Tribunal de Commerce à Lens. — En novembre 1857, un décret a créé une Chambre de commerce à Béthune, qui sous la présidence de M. André Dèpres, fonctionne avec ardeur, étudiant les différentes questions intéressant l'arrondissement et émettant quantité de vœux que l'on serait heureux, soit dit en passant, de voir prendre plus souvent en considération par les solliciteurs ou même par nos législateurs.

Lorsque cette chambre fut constituée on s'attendait à voir le gouvernement instituer sans retard un tribunal de commerce qui, statuant sur les affaires soumises à sa juridiction aurait considérablement déchargé le tribunal civil de Béthune qui actuellement encore, quoi qu'on nous le représente comme le plus chargé de France a quantité de toutes les contestations ou réclamations entre négociants.

Le moment semble bien choisi pour la chambre de commerce de Béthune de réclamer de nouveau avec insistance la création d'un tribunal de commerce dont l'utilité dans l'arrondissement de Béthune sera moins contestable que celui établi à St-Omer par exemple.

En transmettant la demande qui ne saurait que recevoir et du conseil municipal et des pouvoirs publics, un avis favorable MM. Dèprez, Stiévenart et Jacquet, représentant le canton de Lens, pourraient solliciter l'installation du nouveau tribunal de commerce à Lens, cette ville étant sans contredit le centre de l'activité commerciale et du mouvement industriel de l'arrondissement de Béthune.

Espérons que ce vœu rencontrera des défenseurs et que bientôt la ville de Lens sera le quarante-septième chef-lieu de canton de France possédant un tribunal de commerce.

La foire — Les marchands et les saltimbanques installés sur la place de la République viennent de faire remettre à M. Courtin, maire, une somme de cinquante francs, non aux pauvres, à titre de remerciements pour la prolongation de séjour qui leur a été accordée.

La foire restera donc ouverte jusqu'au 25 décembre.

Camélion ce manchard. — Lequel quelqu'un de vous faut-il appliquer au sieur Philippe Mouton, ouvrier charpentier aux mines de Lens qui, en même temps que membre de la Commission de la Société radicale et d'enseignement, est inscrit au patronage catholique ?

Tous les deux peut-être !

Brûlé à la cendre. — Vendredi 18, à 4 heures de l'après-midi, ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles civiles, de la femme du citoyen Carnier. Beaucoup d'amis de Garvin assistaient à l'enterrement.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait surtout l'absence complète du bureau de la Société la Libre-Pensée de Lens. Cette absence a fait l'objet de quelques commentaires.

Au cimetière, le citoyen Evrard a dit, au nom de ses nombreux amis de Carlier, quelques paroles d'adieu à la défunte, tout en constatant lui aussi, l'absence du bureau de la Libre-pensée Lensoise, qui sa place était cependant marqué, non seulement dans le cortège mais aussi pour apporter, par l'un des membres, quelques mots d'adieu sur cette tombe.

La foule impressionnée et recueillie, s'est séparée avec respect, après avoir jeté dans la fosse le morceau de terre traditionnel.

***

BRUAY. — *Délégués mineurs.* — Le citoyen Cadet adresse les remerciements suivants aux électeurs de la fosse n° 1.

« Merci aux 320 électeurs qui m'ont honoré, dimanche dernier de leur confiance.

« Ils ont compris le devoir et l'ont accompli.

« Je les en remercie.

« De mon côté, ils peuvent compter sur moi. Rien de tout ce qui sera possible ne sera négligé par moi pour la défense des intérêts, des droits et de la liberté de la classe ouvrière. »

Accident à la fosse n° 1. — Vendredi, dans la matinée, le nommé Dablemont Georges, travaillant avec son camarade dans la taille de la 6e veine, à faire l'emplacement d'une belle détanconnage quand tout à coup une mince plaque de rochers a détaché du toit et tomba sur le pied gauche de Dablemont en lui écrasant d'abord le sabot, puis en lui faisant une longue et profonde entaille sur le dessus du pied.

MINES D'ANNEZIN-LEZ-BETHUNE. — Ont été élus : délégué, Lecat Emmanuel par 113 voix, et suppléant, Charles Quenelle 114 voix, contre 10. à Lanier Auguste (délégué), et 1/2 à Blondel (suppléant).

Les citoyens Lanier et Blondel adressent aux mineurs les remerciements suivants :

« Merci aux 105 citoyens qui nous ont donné leur confiance et ont compris leurs devoirs en votant surtout pour le citoyen Lanier, dont les incontestés services sont si mal récompensés.

« Mais malgré les ingratitudes nous resterons toujours vos dévoués de cœurs et nous vous donnons rendez vous dans trois ans »

« Le citoyen Blondel ajoute ces quelques lignes : « Voilà le citoyen Lanier encore une fois délaissé et dans une malheureuse position, à l'âge de 52 ans et de plus affligé.

« Il y a lieu d'espérer que les cœurs généreux ne l'oublieront pas et lui viendront en aide, chaque quinzaine en lui faisant prospérer le petit commerce qu'il exerce depuis trois ans. »

BLONDEL dit COLONEL.

A NOS LECTEURS

La Pharmacie populaire, 149, grande-Rue, à Roubaix, vient de subir une transformation complète.

Il fallait répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante. Rien n'a été négligé dans ce but.

Dès aujourd'hui, **la Pharmacie populaire**, dont le personnel a été renouvelé, est en mesure de fournir à 50 0/0 de rabais, — **cinquante pour cent** ! ! ! — la presque totalité des produits pharmaceutiques.

Des avantages considérables sont faits à la classe ouvrière et aux sociétés de secours mutuels, de bienfaisance et de charité.

Les produits fournis sont tous de qualité supérieure, la Pharmacie populaire ne s'alimentant que chez les meilleurs droguistes.

GUÉRISON rapide des Dartres, Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Verrues, etc.

GUÉRISON radicale des Affections du Cuir Chevelu, Pelade, Chute des Cheveux, etc.

DOMADE

Dépurator

Prix 1,50 le pot

EMPLOI SIMPLE, FACILE & COMMODE

Dépôt général : Pharmacie DIDRY, 32, rue Moïse-Dame, Roubaix, autres dépôts : Pharmacie Delabaere, r. d'Inkermann, 56, Roubaix ; Tourcoing, pharm. Decrème, r. St-Jacques.

Exiger très rigoureusement les marques déposées : *Pommade Dépurator ou Dépurateur.*

MAÎTRE-VOUS DES CONTRE-FAÇONS

ÉCONOMISEZ 50 % SUR VOTRE ÉCLAIRAGE AVEC LE BEC AUER

EXIGER SON CHAPEAU SUR LA MARQUE ★ S.P.A.G.E.M.★

S'adresser à Roubaix, au Magasin du Bec Auer, 3, rue de la Gare.

Le Gaz à la portée de tous !!!

Les Compagnies du Gaz de Lille viennent d'inaugurer un mode d'installations gratuites qui est appelé à un succès considérable, par suite de l'adoption toute récente du compteur à paiement préalable, avec lequel on obtient à tout instant du gaz au moyen d'une pièce de 10 cent.

Ce compteur qui, tant en France qu'en Angleterre, a eu quarante mille applications en deux ans, vient résoudre d'une manière très heureuse la question de la vente du gaz en détail : l'abonné peut acheter pour 10, 20 ou 30 centimes de gaz à la fois, sans avoir besoin de sortir de chez lui. A l'aide des cadrans ingénieusement combinés de cet appareil, il peut vérifier à tout instant, les indications des sommes versées et de la quantité de gaz qu'il a à brûler, exerçant ainsi sur son compteur un contrôle personnel, permanent, extrêmement facile.

Avec le compteur à paiement préalable, l'abonné obtient les avantages suivants :

Plus de cautionnement à verser à la Compagnie ;

Plus de minimum annuel de consommation exigé pour les installations gratuites complètes ;

La location du branchement, du compteur de la tuyauterie et des appareils, comprise dans le prix du gaz fixé comme ci-dessous, et par conséquent perçue seulement quand l'abonné consomme le gaz.

L'abonné devient, avec ce compteur, absolument libre de brûler le gaz à sa convenance sans avoir à se préoccuper d'aucun engagement vis-à-vis de la Compagnie, laquelle lui donne, chaque fois qu'il introduit une pièce de 10 centimes dans le compteur :

400 litres de gaz à 20 centimes, soit 0,05 cent. Compteur, tuyauteries, charges, quelconques représentées par 0,02 —

Soit 0,10 —

L'abonné achète donc bien son gaz au détail ainsi qu'il achèterait son pétrole, avec ce grand avantage de n'avoir jamais besoin de sortir de chez lui et d'avoir constamment la marchandise sous la main.

Ces conditions nouvelles d'installations gratuites ne s'appliquent pas seulement aux habitations ou appartements non encore pourvus de distribution de gaz, mais aussi à toute propriété dans laquelle existent les tuyauteries extérieures et intérieures. La Compagnie complète les installations existantes par la pose du compteur à paiement préalable, et de quelques appareils d'éclairage et de chauffage pour lesquels elle ne demande aucun engagement, aucune location.

Des expériences sont faites chaque jour avec le compteur à paiement préalable, à la demande des abonnés.

S'adresser : A la *Compagnie Continentale*, rue Thiers, n° 1 ;

A la Société du Gaz de Wasquehal, boulevard Montebello, 51.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 19 décembre. — Germaine Wattrelot, rue de l'Epeule, 184. — Maurice Wagre, quai de Lorient, maison Wattrelot. — Lucienne Pesquet, rue de Bourgogne, *cour Fontier*, 49. — Hélène Bourguignon, rue du Tilleul, 155. — Claire Dascoisne, rue de Lille, 190.

Décès. — Augustine Fourdrinier, 33 ans, rue Decrème, cour Balance, 11. — Germaine Segard, 2 ans, rue d'Isly, 143. — Hélène Segard, 3 mois, 149. — Emile Delarue, 12 heures rue du Pile 118. — Omer Pierreboom, 9 mois, quai de Roubaix, cour Bourlez, 5. — Isidore Castelain, 17 ans, Hôtel Dieu. — Edmond Dubois, 1 mois. — Albert Balet, 2 mois. — Marie Delbart, 59 ans, rue Bremie, 18.

SPÉRIDON Fondre à Cigarettes DÉSOPLAIRE ASTHME Bruit puissant d'INHALATION & EXPECTORATION des Accès et nuits calmées. Dépôt gén. GOUREAU, 48, rue [illegible] LILLE et toutes pharmacies.

Marchés de Lille du 19 décembre

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 101 00 à . . . . — En pain n° 1 (cote offic.), 100 . . à . . — Sucre n° 2 (cote offic.), ... à . . .

Cuite fer jet (cote offic.), 23,75 à . . . . — 88 (cote com.), 24 50 à 24 25

ALCOOLS — 3/6 betterave disp. (cote com.), 32 75 à 32 50

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE (logée en pétrolier). — Cote commerciale : 69 fr. prise à Lille.

BOURSE de LILLE

DU 19 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours du jour	On offre	On demande
Anzin	. . .	. . .	10100 . .
Aniche	4700 . .	4725 . .	4650 . .
Bruay	24000 . .	24300 . .	23000 . .
Bully	2325 . .	2350 . .	2275 . .
Carvin	1010 . .	1015 . .	. . . .
Courrières	. . . .	4600 . .	4550 . .
Douchy	670 . .	675 . .	. . . .
Douchy-les-Mines	. . . .	5600 . .	5500 . .
Dourges	. . . .	2400 . .	2250 . .
Escarpelle	. . . .	285 . .	280 . .
Lens 100e	384 . .	385 . .	384 . .
Liévin	. . . .	1230 . .	1200 . .
Meurchin	. . . .	. . . .	6475 . .
Ostricourt	360 . .	360 . .	350 . .
Vicoigne	18000 . .	19000 . .	18500 . .

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, — Imprimerie du *Réveil du Nord*, 28, rue de Fives, 28.